



B.P. 2396 YAOUNDE – CAMEROUN ; Tél : (237) 691 14 25 52/ 677 603 462/ 222 22 54 45 ; Fax : (237) 222 22 37 20  
E-mail : [mipromalosecrétariat@gmail.com](mailto:mipromalosecrétariat@gmail.com) ; [contact@mipromalo.cm](mailto:contact@mipromalo.cm) ; Site web : [www.mipromalo.cm](http://www.mipromalo.cm)

**DECISION N°008/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/BRPM/mfl/23**

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION

DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MIPROMALO/DG/DAG/  
SDBC/SM/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 POUR LA SECURISATION DU SITE DE L'USINE A CARREAUX ET  
DES BRIQUES CUITES DE DOUALA PHASE I (en procédure d'urgence).

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MIPROMALO**

- Vu la constitution ;  
 Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;  
 Vu la Loi N° 2018/ 012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'état et des autres entités publiques ;  
 Vu La Loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;  
 Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, modifié et complété par le décret N°2018/594 du 17 octobre 2018 portant réorganisation de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;  
 Vu le décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;  
 Vu le décret N°2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la Mission de Promotion des Matériaux locaux ;  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
 Vu le décret N°2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois N°2017/010 et 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;  
 Vu La circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;  
 Vu le dossier d'Appel d'Offres National ouvert N°006/AONO/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/2023 du 13 octobre 2023 pour la sécurisation du site de l'usine à carreaux et des briques cuites de Douala phase I (en procédure d'urgence) ;  
 Vu le rapport de la S/CIPM Interne de Passation des Marchés de la MIPROMALO du 28 novembre 2023 ;  
 Vu la nécessité de service ;

**DECIDE**

Article 1: ETS. « OFFICIENT SERVICE »; N°RC : RC/MVR/22/A/184; N° Contribuable : P 069717227537F; TEL.: 6 90 29 13 69 / 6 94 71 23 36; a été retenu pour l'exécution de la lettre commande dont les références sont les suivantes:

| N° | PRESTATION                                                                         | MONTANT TTC (F.CFA) | DELAIS  |
|----|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------|
| 1  | Sécurisation du site de l'usine à carreaux et des briques cuites de Douala phase I | 19 980 000          | 02 mois |

Article 2: Le promoteur dudit établissement, est invité à se présenter à la MIPROMALO pour l'établissement de la lettre commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

**07 DEC 2023**

**Ampliations:**

- MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM
- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- S/CIPM
- Dossier

